

# La lettre de la SRIAS de Corse

Section Régionale Interministérielle  
d'Action Sociale  
N° 03 - Juin 2024

**ACTION  
SOCIALE  
DE L'ÉTAT**

Être là quand  
ça compte pour vous



**VOUS ÊTES UN AGENT MOBILISÉ  
À L'OCCASION DES JOP ?**

L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE CET ÉTÉ  
AVEC 3 OFFRES SPÉCIFIQUES :

- Une offre élargie de **séjours d'été** pour vos enfants et adolescents. Pour vous inscrire, pensez à vous rapprocher de votre SRIAS.
- Des **titres CESU** pour payer les frais de garde de vos enfants de 0 à 6 ans. Ces titres ne sont pas cumulables avec les dispositifs analogues proposés au niveau ministériel.  
CESU 0-6 ans - cesu-fonctionpublique.fr - 01 74 31 91 06
- L'État mobilise aussi des **places en crèches** en Île-de-France et dans les territoires qui accueillent des événements liés aux JOP 2024. Pensez à vous rapprocher de votre SRIAS.

Télécharger les dépliants et l'affiche A3 de l'Action Sociale Interministérielle sur notre site : <https://www.srias-corse.fr> rubrique « actualités »

## L'accession sociale à la propriété pour les agents publics



**Bienveo**

L'État a signé une convention le 10 juillet 2023 avec l'Union sociale pour l'Habitat et la Fédération des Coopératives HLM afin de donner aux agents publics un accès plus simple et direct aux offres d'accession sociale à la propriété ou à la location.

Vérifiez votre éligibilité et consultez les offres :  
<https://www.bienveo.fr>

**INSTALLEZ-VOUS EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC L'AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS !**  
Aide à l'installation des personnels de l'État :  
sri-fonctionpublique.fr  
0 800 261 006

**CESU 0-6 ans :**  
cesu-fonctionpublique.fr  
01 74 31 91 06  
**VOUS AVEZ UN OU DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ? PENSEZ AUX CESU 0-6 ANS POUR PAYER VOS FRAIS DE GARDE !**

**Ticket CESU**

**BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER VOS LOISIRS ET VOS VACANCES ? PENSEZ AUX CHÈQUES VACANCES !**  
Chèques vacances :  
fonctionpublique-ccv-chequesvacances.fr  
0 800 89 20 15

**Aide au maintien à domicile :**  
fonctionpublique.gouv.fr/amid

**L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE (AMID)**  
Pour accompagner l'autonomie des agents retraités de la fonction publique



Flashez le QR code !

## convention de partenariat



La SRIAS de Corse a souhaité élargir ses offres destinées aux agents (**actifs et retraités**) et ayants-droit, afin de leur faire bénéficier d'une partie de l'offre IGESA :

- Séjours non subventionnés dans les hôtels, villages et résidences de vacances IGESA ;
- Séjours non subventionnés en colonies de vacances (CVJ) et en séjours linguistiques (SL) tarif F ;
- Séjours dans les résidences relais (hôtels) gérées par Igesa, situées à Paris (Descartes, Diderot et Voltaire) et Toulon (Escalaes Louvois et Mirabeau), dans la limite des places disponibles ;
- Séjours de groupes, de cohésion et séminaires dans les établissements IGESA ;
- Avantages de la billetterie IGESA ;
- Promotions proposées par IGESA.

Retrouvez toute l'offre de  
**l'Institution de Gestion Sociale des Armées :**  
<https://www.igesa.fr>

## Actions locales 2024

Les actions locales de Juin 2024 sur le site  
[www.srias-corse.fr](http://www.srias-corse.fr)



Le concert à

**10€\***

Inscription sur le site :  
[www.srias-corse.fr](http://www.srias-corse.fr)

\* sous réserve de sélection de votre dossier



**Participation de l'agent : 5 euros \***

Dimanche 23 juin 2024 à 10 h (15 places)

Dimanche 30 juin 2024 à 10 h (15 places)

\* sous réserve de sélection de votre dossier

Baptême de plongée en famille  
(à partir de 8 ans)

à l'Isolella (2a) et Sisco (2B)



**Participation de l'agent : 10 euros\***

\* sous réserve de sélection de votre dossier



Réduction de 30 €  
sur l'abonnement  
BAYARD JEUNESSE  
de votre enfant.



**Séjour à Marina  
d'Oru Ghisonaccia**  
18 -19 et 20 mai 2024

**67** personnes

(agents de la fonction  
publique et leur famille)  
ont participé à cette action  
locale.

### Qui peut bénéficier des actions de la SRIAS ?

Les bénéficiaires sont les agents publics (titulaires ou contractuels) rémunérés sur le budget de l'Etat, actifs ou retraités, les agents des établissements publics locaux d'enseignement, ainsi que les agents publics rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux à caractère administratif adhérent au dispositif.

Peuvent également bénéficier des actions de la SRIAS, les agents publics de l'Etat rémunérés sur le budget des établissements publics administratifs ayant contribué au programme n°148 et figurant, au titre de la prestation, sur la liste d'établissements fixée annuellement par arrêté pris pour l'application de l'article 4-1 du décret n° 2006-21 cité en référence.

### Comment contacter la SRIAS de Corse ?

Par courrier : Secrétariat général pour les affaires de Corse – secrétariat de la SRIAS – Palais Lantivy – cours Napoléon – 20188 Ajaccio Cedex 9

Par mail : [srias@corse.gouv.fr](mailto:srias@corse.gouv.fr)

Par téléphone : 04 95 11 13 12 / 06 88 88 48 14

Site internet : <https://www.srias-corse.fr>

Conception et mise en page :  
Michelle Barbolosi, Présidente de la Srias de Corse